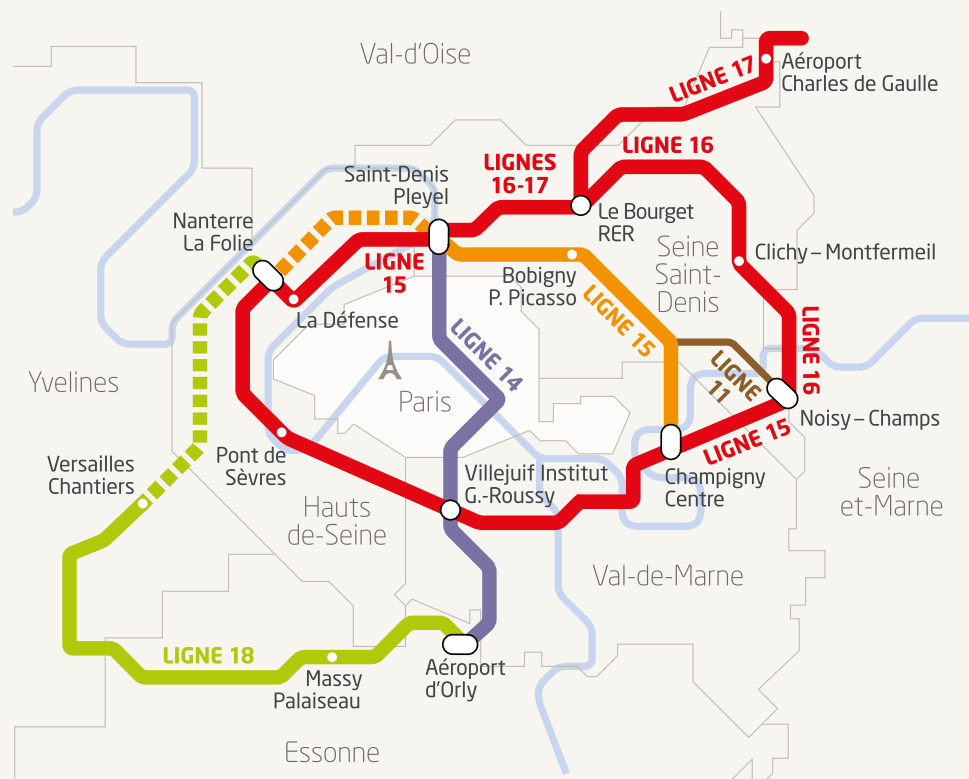


LE GRAND PARIS EXPRESS À L'HORIZON 2030

Le Grand Paris Express permettra la création de **200 km de lignes de métro automatique**, ainsi que la construction de **68 nouvelles gares** reliant les grands pôles économiques de l'Île-de-France, ses 3 aéroports et ses gares TGV.

Trois gares verront également le jour dans le cadre du prolongement de la ligne 11.



Société du Grand Paris – Conception : QUAI#3 – Cartographie : SGP / bdconseil – Ecadi – Avril 2016

Vos questions et plus d'information
www.societedugrandparis.fr

La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les banlieues entre elles et à la capitale.

GRAND PARIS EXPRESS LE MÉTRO DU GRAND PARIS

MÉMO / PRÉPARER LES CHANTIERS

DIAGNOSTIC DU BÂTI

En savoir plus sur les travaux
www.societedugrandparis.fr

Le métro du Grand Paris Express sera un réseau principalement souterrain et traversera un contexte urbain particulièrement dense.

Les premières études techniques des sols et du bâti ont permis de déterminer un tracé et de positionner les ouvrages du futur métro.

La Société du Grand Paris mandate des experts pour approfondir ces études par des reconnaissances du bâti et de ses fondations au voisinage du tracé.

Ces diagnostics (types de constructions, niveaux des fondations, présence de structures enterrées, réseaux) sont réalisés grâce au concours des administrations et des propriétaires.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES ÉTUDES ?

- ▶ AFFINER LE TRACÉ DU MÉTRO DU GRAND PARIS
- ▶ ADAPTER LES MÉTHODES CONSTRUCTIVES QUI SERONT UTILISÉES
- ▶ DÉFINIR LES CONTRÔLES À METTRE EN PLACE DURANT LA PHASE DE TRAVAUX

QUE VONT EXAMINER LES EXPERTS ?

Les constructions

Les caractéristiques des bâtis, des infrastructures et des ouvrages d'art sont examinées, notamment :

- le nombre de sous-sols ;
- la profondeur et la nature du bâti ;
- le contexte géologique.

Les réseaux

Les réseaux servant aux transports en commun (RER, métro), au transport de l'énergie (eau, gaz, électricité...), aux télécommunications ou encore à l'assainissement font partie du bâti. Ils sont inventoriés au même titre que les constructions.

COMMENT SE DÉROULE UN DIAGNOSTIC ?

1. Les experts mandatés par la Société du Grand Paris procèdent à des enquêtes auprès des administrations (cadastres, services des permis de construire...) pour recueillir les données relatives au bâti (en surface, sous-sol, fondations).
2. Ils contactent ensuite les propriétaires concernés, publics comme privés, pour les informer de la démarche et les inviter à fournir tous les renseignements complémentaires nécessaires.
3. Ils visitent, si besoin et sur rendez-vous, les parties communes et enterrées de certaines constructions. Ces visites durent en moyenne 1 à 2 h, en présence du propriétaire ou de son représentant.
4. Dans un second temps, la Société du Grand Paris fait appel à des entreprises spécialisées pour reconnaître les fondations des bâtis pour lesquelles les données restent incomplètes voire inexistantes (absence de plans, d'historique sur le bâti).

